

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2024

ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE LA
RADIOPROTECTION - (N° 2305)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 211

présenté par

M. Laisney, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc,
M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin,
Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre-noir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« préparant l'exploitation de réacteurs nucléaires par des investisseurs privés dans des sites Seveso
et des zones habitées »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite proposer un titre en cohérence avec les articles
du projet de loi.

Ce projet de loi propose de "répondre aux attentes en termes de délais et d'efficacité", de "fluidifier
les processus d'instruction", donc d'accélérer la relance du nucléaire avec moins de contraintes. Il
sacrifie la sûreté nucléaire à la minimisation des coûts des projets industriels et à leur réalisation la
plus rapide possible.

Ces demandes d'accélération et de fluidification émanent d'abord de l'exploitant historique, qui perçoit l'Institut de sûreté nucléaire et de radioprotection (IRSN) comme un frein à la réalisation de projets industriels, à l'origine de coûts supplémentaires et de décisions plus sévères de la part de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

Au-delà des projets de nouveaux réacteurs EPR2, la relance du nucléaire, comme l'indique l'exposé des motifs du projet de loi, est également celle "du développement de nouveaux petits réacteurs modulaires".

Le développement de ces petits réacteurs modulaires implique l'arrivée de plusieurs dizaines de nouveaux acteurs dans le secteur nucléaire. Pour y répondre, le projet de loi souhaite établir "un interlocuteur unique".

L'ASN et l'IRSN accompagnent déjà les nouveaux acteurs dans la réalisation de leurs études de sûreté. De plus, les chefs d'entreprises (start-ups) auditionnées par les rapporteurs de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), indiquent ne pas souhaiter cette fusion. Le rapport indique : "À l'unanimité, les responsables des start-up ne voient pas l'intérêt, à date, de mener une fusion ASN – IRSN. Elles motivent cela par plusieurs points : Le besoin de conserver une spécificité propre aux interlocuteurs : l'ASN garant des procédures, et l'IRSN garant de l'expertise technique [...] Le temps de traitement des dossiers (aujourd'hui lent) liés à la sûreté nucléaire tient dans le manque d'effectif de l'IRSN et de l'ASN".

Il s'agit donc d'une mesure inutile que les entreprises concernées ne réclament pas. C'est aussi un choix particulièrement inquiétant qui vise à faire évoluer les normes et procédures pour les faire correspondre aux besoins de la filière.

Par ailleurs, ces petits réacteurs seraient implantés sur des sites industriels qu'ils alimenteraient en énergie, dont des sites Seveso. Ils seraient également situés à proximité d'habitations. Cela ne va pas sans poser des problèmes de sûreté et de sécurité.

Philippe Dupuy, responsable de la mission réacteurs innovants à l'Autorité de sûreté nucléaire, auditionné le 23 novembre 2023 devant l'OPECST au sujet des petits réacteurs innovants, rappelait que "la réglementation française en matière nucléaire est assez légère" et disait attendre "une démonstration" car "une exigence essentielle en matière de sûreté porte sur le caractère éprouvé des solutions qui sont proposées pour un site industriel".

Dans ce contexte d'installations nucléaires dans des sites industriels et auprès d'habitations, la désorganisation du système de gouvernance de la sûreté nucléaire que propose ce projet de loi est particulièrement dangereuse.

Pour toutes ces raisons, le groupe LFI-NUPES souhaite proposer un titre en cohérence avec les articles du projet de loi.